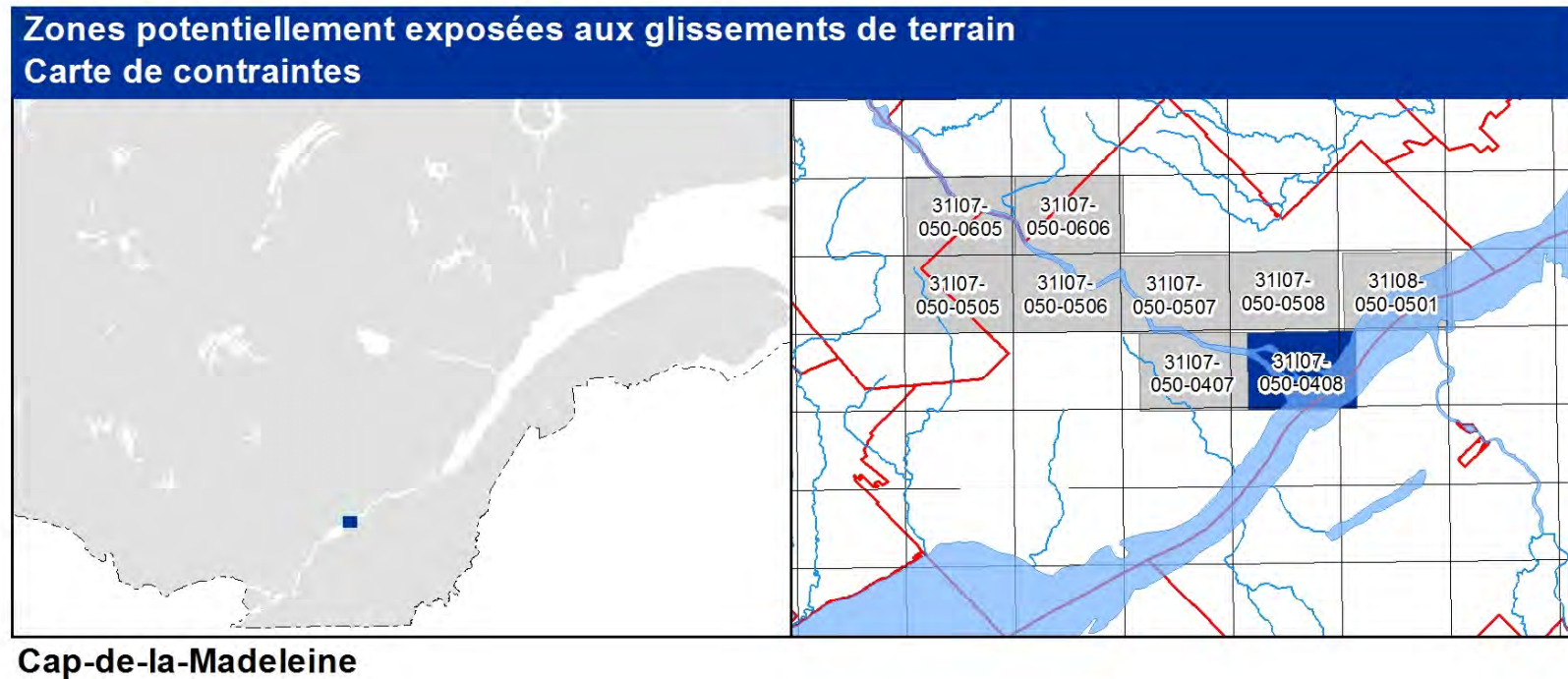


Cap-de-la-Madeleine

31107-050-0408



31107-050-0408



Cap-de-la-Madeleine

- Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
 - Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique**
 - Zone composée de sols à prédominance sabineuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
 - Zone composée de sols à prédominance sabineuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique**
- Note:** Les zones foncées correspondent aux talus et aux zones d'instabilité, susceptibles d'être affectées par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs**
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue**
 - Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'effacement de débris provenant des zones RA1 Sommet**

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normalisé selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normalisé, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Néanmoins, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 90

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

Projection cartographique : Mercator, sans déformation (MUTG), zone de 3° système de coordonnées, Québec (SCQPC), feuille 9

Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest

Latitude d'origine (équateur) : 0°

Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 1000 m sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1/5000

Sources

Données

Relevés géotechniques de terrain

Organisation

Ministère des Transports du Québec

Ville de Trois-Rivières

Date / Année

2012 et 2013

4, 7 et 18 novembre 2011

25 avril au 11 mai 2009

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec

Direction du laboratoire des chaussées

Service de la géotechnique et de la géologie

Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec

Déposé légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec; 2^e trimestre 2014

Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, c. 25)

Annexe VI

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Carte de contraintes

(Articles 1 et 5)

Feuille no 9

Règlement de modification 2016, c. 4

Adoption 18 janvier 2016

Entrée en vigueur 9 mars 2016

Transports Québec